

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE**

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Bonaventure peut modifier le contenu de son Règlement de zonage du Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil de la MRC ;

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro 2023-16 le 18 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la MRC ont eu en main le Règlement numéro 2023-16 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Brent Hocquard, pro-maire de la municipalité de New Carlisle

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil de la MRC de Bonaventure que le Règlement numéro 2023-16 modifiant le Règlement numéro 2015-05 (Règlement de zonage) du Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure de la MRC de Bonaventure soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 4.2.3 « Structure de la classification des usages » de la Section 2 « Classification des usages », est modifié par l'abrogation de la classe d'usage 80 « Bâtiment agricole » et le nom de la classe d'usage 84 « Piège, chasse, piégeage et activités connexes » est remplacé par « Piège, chasse et activités connexes ».

Article 2

Les classes d'usages, sous-classes d'usages et usages particuliers du groupe d'usage 8 « Production et extraction de richesses naturelles » de l'article 4.2.4 « Classification des usages, sous-classes d'usages et usages particuliers » de la Section 2 « Classification des usages », sont tous remplacés :

8	PRODUCTION ET EXTRACTION DE RICHESSES NATURELLES
81	AGRICULTURE
812	Production animale
8121	Élevage de bovins de boucherie
8122	Élevage de bovins laitiers
8123	Élevage de porcs
8124	Élevage d'ovins
8125	Élevage de volailles et production d'œufs
8126	Élevage d'équidés
8127	Élevage caprin
8128	Apiculture
8129	Autres types de production animale
813	Production végétale

8131	Acériculture
8132	Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses
8133	Culture de légumes
8134	Culture de fruits ou de noix
8135	Horticulture ornementale
8136	Production d'arbres de Noël
8137	Production de cannabis
8139	Autres types de production végétale
819	Autres activités agricoles
8191	Terrain de pâture et de pacage
8192	Ferme expérimentale
8199	Autres activités agricoles
82	ACTIVITÉ RELIÉE À L'AGRICULTURE
821	Traitement relié à la production végétale
8211	Service de battage, de mise en balles et de décortilage, moissonnage, labourage
8212	Triage, classification et emballage (fruits et légumes)
8219	Autres services de traitement des produits de l'agriculture
822	Service relié à l'élevage d'animaux de ferme
8221	Service de vétérinaires et d'hôpital pour les animaux de ferme
8229	Autres services d'élevage d'animaux de ferme
829	Autres activités reliées à l'agriculture
8291	Service d'horticulture
8292	Service d'agronomie
8293	Service de soutien aux fermes
8299	Autres activités reliées à l'agriculture
83	EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SERVICES CONNEXES
831	Foresterie et exploitation forestière
8311	Exploitation forestière
8312	Pépinière forestière
8319	Autres productions ou récolte de produits forestiers
832	Production de tourbe et de gazon
8321	Production de tourbe
8322	Production de gazon en pièces
839	Services reliés à la foresterie
8391	Centre de recherche en foresterie
8392	Service de lutte contre les incendies de forêt
8399	Autres services reliés à la foresterie
84	PÊCHE, CHASSE ET ACTIVITÉS CONNEXES

841	Pêcherie et produits de la mer
8411	Toute pêche en mer (sauf les mollusques, les huîtres et les algues)
8412	Mollusque (huître) et algue
8413	Crustacé (homard)
8414	Pêche en eau douce (y compris étang à grenouilles)
8419	Autres pêcheries et produits de la mer
842	Aquaculture animale
8421	Pisciculture
8429	Autres services d'aquaculture animale
843	Chasse et piégeage d'animaux à fourrure
8431	Chasse et piégeage commercial d'animaux à fourrure
8439	Autre chasse et piégeage
844	Reproduction du gibier
8440	Reproduction du gibier
849	Autres activités connexes à la pêche, à la chasse et au piégeage
8491	Activités connexes à la pêche en mer
8492	Activités connexes à la pêche en eau douce
8493	Activités connexes à la chasse et au piégeage
85	EXPLOITATION MINIÈRE ET SERVICES CONNEXES
851	Extraction du minerai
8511	Extraction du minerai de fer
8512	Extraction du minerai de cuivre et de nickel
8513	Extraction du minerai de zinc et de plomb
8514	Extraction du minerai d'or et d'argent
8515	Extraction du minerai d'aluminium et de bauxite
8516	Extraction de minerais métalliques (sauf le vanadium)

8517	Extraction du minerai de cuivre et de zinc
8518	Extraction du grès
8519	Extraction d'autres minerais
852	Exploitation minière du charbon
8521	Extraction de l'anhracite (charbon bitumineux)
8522	Extraction du charbon subbitumineux
8523	Extraction de la lignite
853	Pétrole brut et gaz naturel (extraction)
8530	Pétrole brut et gaz naturel (extraction)
854	Extraction et travaux de carrière pour les minerais non métalliques (excluant le pétrole)
8541	Pierre de taille
8542	Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement
8543	Extraction du sable et du gravier
8544	Extraction de l'argile, de l'ardoise et de minerais réfractaires
8545	Extraction de minerais et de fertilisants
8546	Extraction de l'amiante
8547	Extraction de calcaire et de marbre
8549	Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole)
855	Service professionnel minier
8551	Service minier de minéraux
8552	Service minier du charbon
8553	Service relatif à l'extraction du pétrole brut et du gaz (sauf le forage à forfait)
8554	Service minier de minerais non métalliques (sauf le pétrole)
8555	Service relatif à l'extraction minière (sauf le forage à forfait)
8556	Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz
8557	Forage à forfait de métaux, minéraux métalliques et non métalliques (sauf de puits de pétrole et de gaz)
8559	Autres services professionnels miniers
89	EXPLOITATION ET EXTRACTION D'AUTRES RICHESSES NATURELLES
890	Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles
8900	Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles

Article 3

L'alinéa 5 de l'article 4.5.1 « Types de bâtiments interdits » de la Section 5 « Architecture et apparence extérieure des constructions », est modifié par l'abrogation de la classe d'usage 80.

Article 4

L'alinéa 1 de l'article 4.7.3 « Aménagement d'un logement additionnel » de la Section 7 « Les usages, bâtiments et constructions complémentaires », est modifié par le libellé suivant :

« À titre d'usage complémentaire, on peut aménager un logement dans un bâtiment à usage résidentiel qui est occupé par le propriétaire, en sus du logement principal, aux conditions suivantes : »

Article 5

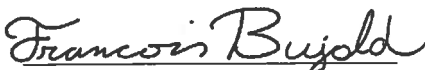
L'ensemble de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2015-05 (Règlement de zonage) du Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonaventure de la MRC de Bonaventure est modifié afin d'abroger la classe d'usage 80 « Bâtiment agricole », remplacer le nom de la classe d'usage 84 « Piège, chasse, piégeage et activités connexes » est remplacé par « Piège, chasse et activités connexes » et remplacer la sous-classe d'usage 801 « Bâtiment de ferme pour production acéricole » par la sous-classe d'usage 8131 « Acériculture ». (Voir l'Annexe A du présent Règlement numéro 2023-16).

Article 7

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 13 décembre 2023 à 19h00 à l'hôtel de ville de la ville de Bonaventure.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



François Bujold
Directeur général et greffier-trésorier



Éric Dubé
Préfet

ANNEXE A
du
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-16
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-05
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONAVENTURE
DE LA MRC DE BONAVENTURE

Grille de spécifications des usages modifiée

(Ci-joint à la page suivante)